

Recyclage Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne – (RECYCLAGE SSIAP 1)

Le recyclage SSIAP 1 (code RS5641) est une formation réglementaire obligatoire destinée aux agents de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne titulaires du diplôme SSIAP 1.

Cette formation permet le maintien et l'actualisation des compétences nécessaires à l'exercice des missions de sécurité incendie, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

La formation

Son but est d'actualiser les connaissances réglementaires et techniques propres au métier visé, consolider les compétences nécessaires au renouvellement de sa certification permettant d'exercer dans le domaine de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP) – de niveau 1.

Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée en présentiel, à temps plein d'une durée de 14 heures.

La présence est obligatoire sur la totalité de la formation pour permettre la validation du recyclage SSIAP1

Le recyclage du SSIAP 1 est obligatoire tous les 3 ans (avant date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou qualification de secourisme).

Objectifs visés

- Maintenir et actualiser les compétences du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne
- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail
- Actualiser les connaissances réglementaires et techniques
- Maintenir les compétences opérationnelles
- Renforcer la capacité d'intervention en situation réelle
- Renouveler la certification conformément au référentiel INRS

Public concerné

- Tout agent de service de sécurité incendie qualifié SSIAP en activité – de niveau 1.
- Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (hesp@hesp-formation.com)

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY et HESP ANNEMASSE.

Modalités d'inscription

Les dossiers complets doivent être déposés à minima 1 mois avant le démarrage de la formation.

Nombre de places

Notre formation accueille entre 4 et 12 personnes maximum.

Pré-requis

- Être titulaire du diplôme SSIAP1, d'une équivalence ou des diplômes « ERP » et « IGH » de niveau 1 OU des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministère de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3
- Qualification de secourisme en cours de validité (SST ou PSC)

Objectifs pédagogiques

- Identifier le rôle et les responsabilités de l'agent SSIAP 1 en matière de prévention, de surveillance et d'intervention face aux risques d'incendie.
- Maîtriser les procédures d'exploitation du système de sécurité incendie (SSI) ainsi que les consignes d'évacuation et d'assistance à personne.
- Appliquer les techniques d'intervention adaptées lors d'un début d'incendie ou d'un incident, en respectant les règles de sécurité et les protocoles opérationnels.

Programme

MODULE 1 : Prévention	5h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évolution de la réglementation incendie ➤ Accessibilité du public ➤ Rappel des principes de prévention
MODULE 2 : Moyens de secours	3h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évolution des moyens de secours ➤ Agents extincteurs, moyens d'extinction ➤ Système de Sécurité Incendie (SSI) ➤ Gestion de l'alarme, alerte des secours, évacuation et guidage des pompiers
MODULE 3 : Mises en situation d'intervention	6h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention sur début d'incendie, Manipulation des extincteurs ➤ Levée de doute ➤ Évacuation des occupants ➤ Assistance à victime ➤ Travail en local enfumé ➤ Protection individuelle

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours
- Cas pratiques et mises en situation d'intervention
- Aire de feu et bac à feu écologique

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis théoriques et pratiques.

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

- Evaluation continue selon les critères du référentiel INRS
- Attestation de fin de formation du recyclage SSIAP1.

Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

Qualification des intervenants



Les profils de nos intervenants sont qualifiés SSIAP, justifient d'une expérience professionnelle significative et répondent aux exigences réglementaires relatives à l'encadrement des formations sécurité incendie.

Tarifs: Accédez à notre grille tarifaire

Délais d'accès : 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

Contact : par mail à : hesp@hesp-formation.com

Modalités et conditions d'inscriptions: Téléchargez notre dossier de candidature

Conditions générales de vente : Consultez nos CGV

Recyclage Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne – (RECYCLAGE SSIAP 2)

Le recyclage SSIAP 2 (code RS5642) est une formation réglementaire obligatoire destinée aux agents de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne titulaires du diplôme SSIAP 2.

Cette formation permet le maintien et l'actualisation des compétences nécessaires à l'exercice des missions de sécurité incendie, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

La formation

Son but est d'actualiser les connaissances réglementaires et techniques propres au métier visé, consolider les compétences nécessaires au renouvellement de sa certification permettant d'exercer dans le domaine de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP) – de niveau 2.

Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée en présentiel, à temps plein d'une durée de 14 heures.

La présence est obligatoire sur la totalité de la formation pour permettre la validation du recyclage SSIAP2.

Le recyclage du SSIAP 2 est obligatoire tous les 3 ans (avant date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou qualification de secourisme).

Objectifs visés

- Actualiser les connaissances réglementaires et techniques du chef d'équipe sécurité incendie
- Maintenir les compétences en management de l'équipe et en gestion opérationnelle des interventions
- Garantir une prise de décision efficace face aux situations d'urgence et à l'exploitation du SSI

Public concerné

- Tout agent de service de sécurité incendie qualifié SSIAP en activité – de niveau 2.
- **Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (hesp@hesp-formation.com)**

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY et HESP ANNEMASSE.

Modalités d'inscription

Les dossiers complets **doivent être déposés à minima 1 mois avant le démarrage de la formation.**

Nombre de places

Notre formation accueille entre 4 et 12 personnes maximum.

Pré-requis

- Être titulaire du diplôme SSIAP2, d'une équivalence ou des diplômes « ERP » et « IGH » de niveau 2 OU des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministère de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3
- Qualification de secourisme en cours de validité (SST ou PSC)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les responsabilités du chef d'équipe et appliquer les procédures de sécurité incendie
- Organiser, encadrer et coordonner une équipe d'agents lors d'une intervention ou d'une évacuation

HAUTE ECOLE de la SECURITE PRIVEE –SAS-
11 AVENUE DES VIEUX MOULINS – LE PERIPHERIQUE - 74000 ANNECY
Tel : 04.50.52.75.33/ Mail : hesp@hesp-formation.com
Siret : 802.114.330.00011/ Rcs : 802114330 Annecy

*Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82740299974 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
Autorisation d'exercice du CNAPS DT SUD-EST N° FOR-074-2027-04-29-20220583381*

- Maîtriser l'exploitation du système de sécurité incendie et la gestion d'un poste de commandement

Programme

MODULE 1 : Prévention	4h	<ul style="list-style-type: none">➤ Évolutions réglementaires➤ Accessibilité et principes de prévention
MODULE 2 : Moyens de secours	4h	<ul style="list-style-type: none">➤ SSI et moyens d'extinction➤ Organisation des secours➤ Gestion des alarmes et coordination avec les pompiers
MODULE 3 : Gestion du PC sécurité	3h	<ul style="list-style-type: none">➤ Gestion des événements➤ Main courante, consignes et procédures
MODULE 4 : Organisation d'une séance de formation	1h	<ul style="list-style-type: none">➤ Animation et encadrement d'équipe
MODULE 5 : Mises en situation d'intervention	2h	<ul style="list-style-type: none">➤ Gestion d'un sinistre avec équipe➤ Prise de décision et coordination

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours
- Cas pratiques et mises en situation d'intervention
- Aire de feu et bac à feu écologique

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis théoriques et pratiques.

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

- Evaluation continue selon les critères du référentiel INRS
- Attestation de fin de formation du recyclage SSIAP 2

Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

Qualification des intervenants

Les profils de nos intervenants sont qualifiés SSIAP, justifient d'une expérience professionnelle significative et répondent aux exigences réglementaires relatives à l'encadrement des formations sécurité incendie.

Tarifs: Accédez à notre grille tarifaire

Délais d'accès : 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

Contact : par mail à : hesp@hesp-formation.com

Modalités et conditions d'inscriptions: Téléchargez notre dossier de candidature

Conditions générales de vente : Consultez nos CGV

Recyclage Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne – (RECYCLAGE SSIAP 3)

Le recyclage SSIAP 3 (code RS5643) est une formation réglementaire obligatoire destinée aux agents de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne titulaires du diplôme SSIAP 3.

Cette formation permet le maintien et l'actualisation des compétences nécessaires à l'exercice des missions de sécurité incendie, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

La formation

Son but est d'actualiser les connaissances réglementaires et techniques propres au métier visé, consolider les compétences nécessaires au renouvellement de sa certification permettant d'exercer dans le domaine de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP) – de niveau 3.

Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée en présentiel, à temps plein d'une durée de 21 heures.

La présence est obligatoire sur la totalité de la formation pour permettre la validation du recyclage SSIAP3

Le recyclage du SSIAP 3 est obligatoire tous les 3 ans (avant date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou qualification de secourisme).

Objectifs visés

- Maintenir la validité de la certification SSIAP 3 et les compétences nécessaires à la fonction de chef de service sécurité incendie
- Actualiser les connaissances réglementaires, techniques et organisationnelles
- Garantir l'efficacité dans la gestion globale de la sécurité incendie d'un établissement

Public concerné

- Tout agent de service de sécurité incendie qualifié SSIAP en activité – de niveau 3.
- **Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (hesp@hesp-formation.com)**

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY et HESP ANNEMASSE.

Modalités d'inscription

Les dossiers complets **doivent être déposés à minima 1 mois avant le démarrage de la formation.**

Nombre de places

Notre formation accueille entre 4 et 12 personnes maximum.

Pré-requis

- Être titulaire du diplôme SSIAP3, d'une équivalence ou des diplômes « ERP » et « IGH » de niveau 3 OU des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministère de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3
- Qualification de secourisme en cours de validité (SST ou PSC)

Objectifs pédagogiques

HAUTE ECOLE de la SECURITE PRIVEE –SAS-
11 AVENUE DES VIEUX MOULINS – LE PERIPHERIQUE - 74000 ANNECY
Tel : 04.50.52.75.33/ Mail : hesp@hesp-formation.com
Siret : 802.114.330.00011/ Rcs : 802114330 Annecy
*Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82740299974 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
Autorisation d'exercice du CNAPS DT SUD-EST N° FOR-074-2027-04-29-20220583381*

- Maîtriser les évolutions réglementaires ERP / IGH et les responsabilités juridiques.
- Piloter la maintenance, l'analyse des risques et les moyens de secours.
- Exploiter des projets, plans et dispositifs de sécurité dans le cadre des missions de chef de service.

Programme

MODULE 1 : Réglementation	4h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évolutions des textes ERP / IGH ➤ Responsabilités du chef de service ➤ Classement des établissements
MODULE 2 : Notions de droit civil et pénal	2h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsabilité civile et pénale ➤ Délégation de pouvoir ➤ Jurisprudence sécurité incendie
MODULE 3 : Fonction et maintenance	4h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifications réglementaires ➤ Contrats de maintenance ➤ Commissions de sécurité
MODULE 4 : Étude de cas (projet / lecture de plans)	4h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse de plans ➤ Modifications d'un établissement ➤ Dossier de sécurité
MODULE 5 : Accessibilité des personnes en situation de handicap	2h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réglementation accessibilité ➤ Solutions techniques ➤ Impact sur la sécurité incendie
MODULE 6 : Analyse des risques	3h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Méthodologie d'analyse ➤ Identification des risques ➤ Mesures compensatoires
MODULE 7 : Moyens de secours	2h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation des secours ➤ Moyens de protection ➤ Coordination avec les secours publics

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours
- Cas pratiques et mises en situation d'intervention
- Aire de feu et bac à feu écologique

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis théoriques et pratiques.

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

- Evaluation continue selon les critères du référentiel INRS
- Attestation de fin de formation du recyclage SSIAP 3

Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

Qualification des intervenants

Les profils de nos intervenants sont qualifiés SSIAP, justifient d'une expérience professionnelle significative et répondent aux exigences réglementaires relatives à l'encadrement des formations sécurité incendie.

HAUTE ECOLE de la SECURITE PRIVEE –SAS-
11 AVENUE DES VIEUX MOULINS – LE PERIPHERIQUE - 74000 ANNECY

Tel : 04.50.52.75.33/ Mail : hesp@hesp-formation.com

Siret : 802.114.330.00011/ Rcs : 802114330 Annecy

*Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82740299974 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
Autorisation d'exercice du CNAPS DT SUD-EST N° FOR-074-2027-04-29-20220583381*

Tarifs: Accédez à notre grille tarifaire

Délais d'accès : 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

Contact : par mail à : hesp@hesp-formation.com

Modalités et conditions d'inscriptions: Téléchargez notre dossier de candidature

Conditions générales de vente : Consultez nos CGV